



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Reconstruction partielle à double circuit de la ligne électrique à 63 000 volts Carling - Saint Avold

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom WILHELM

Prénom Fabrice

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE - Réseau de Transport d'Electricité

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Sylvain LEBEAU - Directeur du Centre Développement-Ingénierie Nancy

RCS / SIRET

4 4 4 6 1 9 2 5 8 0 0 5 8 5

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32) Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Construction de lignes électriques aériennes en haute tension (HTB 1) inférieure à 15 km	Construction de lignes électriques aérienne à 63 000 volts d'une longueur de 3.3 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la fois en une rénovation et une optimisation du réseau électrique d'alimentation à 63 000 volts des postes de Carling et de Creutzwald depuis le poste de Saint-Avold par la mutualisation de deux infrastructures électriques.

Il s'agit de procéder au remplacement de 2 tronçons de lignes électriques aériennes 63 000 volts anciens en simple circuit (Carling - Saint-Avold, 4 km de long, datant de 1924 et Carling - Creutzwald - Saint-Avold, 3,3 km de long, datant de 1946) par une ligne double circuit (double terre).

Cela conduira à:

- la reconstruction de 3.3 km de ligne aérienne double terre 63000 volts entre Saint-Avold (Poste électrique à proximité de l'échangeur A4-RN33) et Carling (Point de piquage près de l'échangeur RN33-Diesen-Carling) le long de la RN33.

Le projet intègre:

- le démontage de 2 tronçons de lignes électriques aériennes 63 000 volts existantes en simple circuit sur 7,3 km.

4.2 Objectifs du projet

La régie Énes de Creutzwald et la sous-station SNCF de Carling situées au nord de la ville de Saint-Avold sont alimentées par 2 lignes électriques aériennes à 63 000 volts : Carling-Saint-Avold et Carling-Creutzwald-Saint-Avold implantées sur deux tracés distincts formant une boucle. Cette boucle 63 000 volts desservait les anciens postes du réseau des Houillères du Bassin de Lorraine.

Un tronçon de la ligne à 63 000 volts Carling – Saint-Avold, est équipée de conducteurs datant de 1924 qui atteignent leur durée limite d'exploitation. Compte-tenu de l'état des pylônes et des fondations, le renouvellement complet de ce tronçon est nécessaire.

Un tronçon de la ligne à 63 000 volts Carling –Creutzwald - Saint-Avold, est équipée de conducteurs datant de 1946 qui atteindront leur durée limite d'exploitation dans une dizaine d'années.

En considérant les aspects techniques, environnementaux et économiques, le projet de reconstruction de ces deux tronçons sur les mêmes supports sur une longueur de 3.3 km permet de maintenir dans de bonnes conditions de fiabilité l'alimentation électrique des deux postes, tout en réduisant l'empreinte du réseau électrique par la dépose des deux tronçons existants sur 7.3 km.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée de 6 mois en plusieurs phases :

La première phase consiste à installer environ 14 supports entre le poste de St-Avold et le point de piquage vers Carling. Cette phase sera suivie du déroulage des câbles entre les supports sur 3,3 km.

Les travaux seront localisés au plus près d'un des deux tronçons existants (entre 5 et 150 m au maximum) le long de la RN33

Après la mise en service de la nouvelle ligne, la seconde phase du projet concernera le démontage de 7,3 km de lignes existantes avec remise en état du terrain au droit des anciens pylônes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exceptionnellement, en cas d'avarie, l'accès au pylône est nécessaire aux personnels de maintenance pour effectuer une réparation.

Par ailleurs, la ligne fera l'objet d'une surveillance régulière, par voie hélicoptérée et à pied, afin de programmer ,si besoin, des interventions de maintenance nécessaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

-Déclaration d'Utilité Publique

puis à

-Approbation du Projet d'Ouvrage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du tronçon reconstruit:	environ 3.3 km
Nombre de pylônes :	14 environ
Hauteur des pylônes :	de 25 à 40 m
Emprise au sol d'un pylône :	de 15 à 40 m ²
Total cumulé de l'emprise des pylônes :	entre 210 et 560 m ² (total cumulé)
Distance entre deux pylônes :	entre 300 et 400 m
Longueur de tronçons démontés :	environ 7.3 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 42' 16 " 37 Lat. 49° 08' 21 " 67

Point d'arrivée :

Long. 06° 42' 24 " 62 Lat. 49° 10' 11 " 40

Communes traversées :

Saint-Avold, Diesen, Carling

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Type I - Site à Amphibiens de St-Avoid Nord & Type I - Forêt du Warndt à St-Avoid -Dépose d'une ligne électrique au cœur des ZNIEFF (emprise : ~ 2.2 km , 9 pylônes à démonter), -Reconstruction d'une ligne électrique dans l'emprise existante légèrement étendue en bordure Est des ZNIEFF (emprise ~1.5 km, ~ 6 supports),
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE 1ère échéance RN33 (approuvé 3 aout 2012) PPBE 2ème échéance RN33 (approuvé 12 décembre 2014) PPBE 3ème échéance RN33 (en projet) Le projet n'est pas susceptible d'exposer des populations à des nuisances sonores excessives ou de générer de nouvelles situations de gêne sonore.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	2 zones concernées par la reconstruction (réf. SAGE et SCOT (ZH213 et ZH176) au nord-est du poste électrique de St-Avoid et à Carling (Wiesenstueke). Le placement judicieux des pylônes permettra l'évitement géographique (surplombs des zones par les câbles uniquement). 3 zones concernées par la dépose (ZH 167, ZH173, ZH174), la Heide à Porcellette, marais de Porcellette et forêt domaniale de Diesén. Le mode opératoire et le calendrier du démontage seront adaptés pour éviter les impacts sur ces zones.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	4 communes sont concernées par le Plan de Prévention des Risques Technologiques, autour des installations exploitées par ARKEMA, PROTELOR, SNF SAS et TOTAL PETROCHEMICALS (approuvé le 22 octobre 2013). Le projet est élaboré en lien étroit avec les entreprises concernées. Il ne génère pas d'exposition de personnes aux risques identifiés au PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le projet étant implanté à proximité de la plateforme pétrochimique de Carling, la présence de polluants n'est pas à exclure. Des analyses de sols seront menées au niveau des nouveaux pylônes à implanter. Les matériaux excavés éventuellement pollués seront traités.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Pas d'incidence sur le site Natura 2000 - ZSC FR4100172 - Mines du Warndt, formé de sites éclatés (mines carrières et souterrains, favorables aux chiroptères cavernicoles) à plus de 4 km du projet et d'une zone de landes favorables au pélobate brun (Kiesselbuehl) à 0,3 km au plus proche du projet, mais qui en est isolé par des barrières physiques et naturelles (clôtures du poste, zone industrielle, végétation)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de fondation des supports entraîneront un surplus de terre et de déblai qui peut être estimé entre 100 et 150 m3. Ces matériaux seront pour partie réutilisés sur place et l'excédent sera conduit dans la filière de valorisation ou d'élimination adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le fuseau de moindre impact retenu en bordure de la RN 33 et de la plateforme chimique, s'appuyant notamment sur un prédiagnostic du GECNAL du Warndt-Pays de Nied permet de limiter voire d'éviter le passage dans les zones naturelles pré-identifiées comme zones à enjeux. La réalisation d'un inventaire faune-flore complémentaire dans le fuseau permettra de mettre en évidence les enjeux écologiques résiduels au droit du projet pour adapter le tracé aux enjeux de la zone, déterminer les mesures environnementales, suivies par un écologue, à mettre en œuvre par les entreprises en charge des travaux et de planifier le calendrier des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Au niveau des ZNIEFF I, les résultats de l'étude écologique permettront de prendre en compte les zones de sensibilités dans la détermination du tracé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendrera une consommation d'espaces agricoles de l'ordre de 60 m2 liés à l'installation de nouveaux supports ainsi que la consommation d'espace forestiers. Cette consommation sera compensée par la dépose des supports existants et la restitution d'une emprise forestière d'environ 3.4 ha.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Marginalement et uniquement lors de la période de travaux d'une durée limitée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	uniquement lors de la période de travaux d'une durée limitée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets non dangereux et inertes liés au chantier (terre extraite des fondations). Ces déchets seront traités et évacués dans les filières adaptées en charge des travaux selon la réglementation en vigueur.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet consiste à déposer deux tronçons de ligne aérienne, sur 7,3 km pour en reconstruire un seul sur 3.3 km en proximité immédiate de l'ancienne ligne. Cela améliorera globalement les perspectives paysagères. Les services de la DRAC consultés sur le fuseau de moindre impact proposé n'ont adressé aucune observation. Le projet respectera l'article L531-14 du Code du Patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'existence préalable d'une ligne 63 000 volts dans le fuseau de reconstruction et la dépose des tronçons de ligne 63000 volts dans les deux couloirs initiaux ne sont pas susceptibles d'engendrer des modifications notables sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En complément des moyens de maîtrise d'ores-et-déjà cités dans le cadre des §5 et 6.1, des études sont conduites préalablement à la détermination du tracé :

- au niveau écologique avec un écologue ainsi que le GECNAL du Warndt-Pays de Nied afin d'identifier les enjeux de la zone et les intégrer aux études techniques pour éviter ou réduire les impacts résiduels potentiels du projet (Etude faune flore Habitats sur 4 saisons). Cette étude a également pour but la sensibilisation des personnels de chantier aux enjeux environnementaux.

- une caractérisation précise des zones humides associée à une analyse et une proposition de méthode d'intervention favorisant l'évitement dans ces zones.

Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau en cas d'atteinte des critères de la nomenclature IOTA.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet réduisant l'empreinte des lignes électriques sur le territoire concerné, par la reconstruction dans un couloir existant en parallèle d'infrastructures industrielles et routières, considérant, que la future ligne est éloignée des principales zones urbanisées, qu'elle se situe hors périmètres de protection des MH et des eaux, que les anciennes lignes seront démontées, que la zone d'implantation envisagée présente une sensibilité environnementale relativement faible vis-à-vis du projet, que les enjeux faune-flore sont en cours d'étude, que le fuseau est défini assez largement pour les éviter et qu'ils peuvent le cas échéant être évalués au sein d'une étude indépendante, que le chantier sera suivi par un écologue, et enfin, considérant la concertation menée avec le territoire et la mise à disposition de l'information au public dans le cadre de la procédure de DUP, il nous semble que le projet devrait être valablement dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de concertation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à

Villers-les-Nancy

le, 23 Janvier 2020

Signature

